



Monsieur Cyril MICHAL
SNA RP ORY
ORLY SUD 103
94396 ORLY Aérogare Cedex

Toussus le noble, le 7 mars 2006

Objet : NOTAM LFFA-B0708/06

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du NOTAM LFFA-B0708/06 et constatons que les restrictions concernant les tours de piste ont été levées. Nous vous en remercions.

Cependant en accord avec le COMITE REGIONAL AERONAUTIQUE ILE DE FRANCE DE LA FFA et LE GROUPEMENT FRANÇAIS DE L'HELICOPTERE il reste deux points à traiter :

- 1) l'interdiction des départs simultanés de la plateforme hélicoptère et de la piste sud.
- 2) l'interdiction des départs simultanés VFR piste sud et IFR piste nord

- Le maintien de ces limitations ne semble pas justifié puisque dans cet espace les pilotes des appareils volant en régime IFR et VFR sont soumis aux même règles et doivent assurer leur espacement à vue.

- Les contrôleurs ont réglementairement les prérogatives pour ajuster les trafics en fonction de la situation du moment.

Il n'est pas acceptable que les mesures objet du NOTAM LFFA-B0708/06 prennent un caractère systématique alors que les situations ne le justifient pas.

Laissons les contrôleurs s'appliquer à leur fonction dans le cadre de leurs prérogatives et de leurs compétences professionnelles.

Ainsi, nous pourrions obtenir un service de qualité qui permettra un écoulement optimal du trafic; ce que nous connaissions auparavant !

Nous sollicitons la suppression des restrictions de départ figurant sur le NOTAM LFFA-B0708/06.

Vous remerciant de votre diligence recevez, monsieur, nos sincères salutations.

C. ASCIONE
Présidente de l'ADATE

Pièce jointe : NOTAM LFFA-B0708/06

Copie : Monsieur GERARD DAVID Président du Groupement Français De L'Hélicoptère
Monsieur BERNARD CHOIX Président du Comité Régional Aéronautique Ile de France de la FFA

Monsieur LEMERCIER Chef d'aérodrome de Toussus le noble
Monsieur Dominique ESPERON Chef du district Ile de France